

Les embauches dans l'arrondissement de Lille en 2022 ◀◀



597 350 déclarations
d'embauche hors intérim
+11% sur 1 an



■ Qu'est-ce qu'une déclaration préalable à l'embauche (DPAE) ?

Cette publication porte sur les déclarations préalables à l'embauche (DPAE) enregistrées en 2022 dans l'ensemble des activités concurrentielles (hors intérim et hors entreprises affiliées à la Mutualité Sociale Agricole-MSA) et le secteur public pour ce qui concerne les contrats de droit privé.

Les embauches classées dans le secteur public sont celles déclarées par les établissements de catégorie juridique « Personne morale et organisme soumis au droit administratif » suivant la nomenclature de SIRENE (principalement les secteurs de l'administration publique, de l'éducation, des activités pour la santé humaine, de l'action sociale et hébergement médico-social).

L'Etat, les collectivités territoriales et les établissements publics à caractère administratif ont l'obligation d'établir une DPAE lorsqu'ils embauchent des salariés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé, c'est notamment le cas pour les recrutements en contrat aidé.

La DPAE doit être réalisée au plus tôt 8 jours avant l'embauche et au plus tard dans l'instant qui précède cette embauche. Il s'agit donc d'une formalité préalable à l'embauche qui, de ce fait, traduit une intention d'embauche à très court terme.

Il peut y avoir recrutement et donc une DPAE en cas de création d'un nouveau poste de travail, de surcroît d'activité, de remplacement de congé (maternité, maladie...), de remplacement de départ à la retraite... Une même personne peut être concernée par plusieurs DPAE dans l'année voire dans le mois ou la semaine.

En résumé, ces données nous offrent un éclairage sur les flux du marché du travail. En revanche, il ne nous est pas possible de savoir qui a été recruté et donc d'avoir une vision complète du marché du travail. En effet, la DPAE ne permet pas de renseigner le métier exercé par le futur salarié, son niveau de formation ou de qualification...

■ Une année 2022 marquée par une croissance et une polarisation des embauches

La très forte hausse des embauches enregistrée en 2021 se poursuit pour l'année 2022. On dénote notamment une augmentation importante des contrats en CDI, signe d'une reprise économique significative après les difficultés observées pendant la pandémie de Covid 19 en 2020..

Le nombre d'embauches en CDI a ainsi augmenté de plus de 13% sur un an, tout comme les embauches en contrat court de moins d'un mois. A l'inverse, le nombre d'embauches en CDD long est resté relativement stable sur la période.

La croissance des embauches est principalement portée par le secteur des services, symbolisé notamment par une hausse des contrats dans les activités d'arts, spectacles et activités récréatives (majoritairement des CDD courts), l'hébergement et la restauration ou encore les activités de services administratifs et de soutien. Dans le secteur du commerce, les embauches ont légèrement diminué par rapport à l'année 2021, notamment à cause de la baisse des CDD courts, non compensée en volume par la hausse des embauches en CDD long et en CDI.



En un coup d'oeil : les flux d'embauches en 2022



Type de contrat	2020	2021	2022
CDI	- 13 540	+ 23 710	+ 13 270
CDD long	- 10 350	+ 20 160	+ 890
CDD court	- 111 950	+ 81 500	+ 45 130
Total	- 135 840	+ 125 370	+ 59 290

Les 5 secteurs les plus pourvoyeurs de CDI

Hébergement & restauration	19 600
Commerce	18 960
Activités de services administratifs et de soutien	12 820
Activités juridiques, de conseil et d'ingénierie	9 160
Transports et entreposage	7 000

Les 5 secteurs les plus pourvoyeurs de CDD courts

Arts, spectacles et activités récréatives	92 730
Activités de services administratifs et de soutien	69 200
Action sociale et hébergement médico-social	54 970
Autres activités scientifiques et techniques	46 940
Hébergement et restauration	56 610



Les 5 plus fortes hausses en CDI

Hébergement & restauration	+ 4 570
Activités de services administratifs et de soutien	+ 2 120
Activités financières et d'assurance	+ 1 070
Activités informatiques	+ 1 000
Action sociale et hébergement médico-social	+ 950

La hausse importante du nombre d'embauches en CDI observée en 2021 **s'est poursuivie en 2022**. Depuis la baisse enregistrée en 2020 suite à la pandémie, les embauches en CDI ont d'ailleurs augmenté de manière significative (**+36 990 embauches en CDI ; +49,3 %**), surpassant largement le niveau d'avant crise. **Si les embauches en CDD court ont également fortement augmenté en 2022, celles en CDD long ont plutôt stagné sur la période.**



La situation globale

597 355 déclarations d'embauche hors intérim, +11% sur un an

Une croissance des embauches en 2022

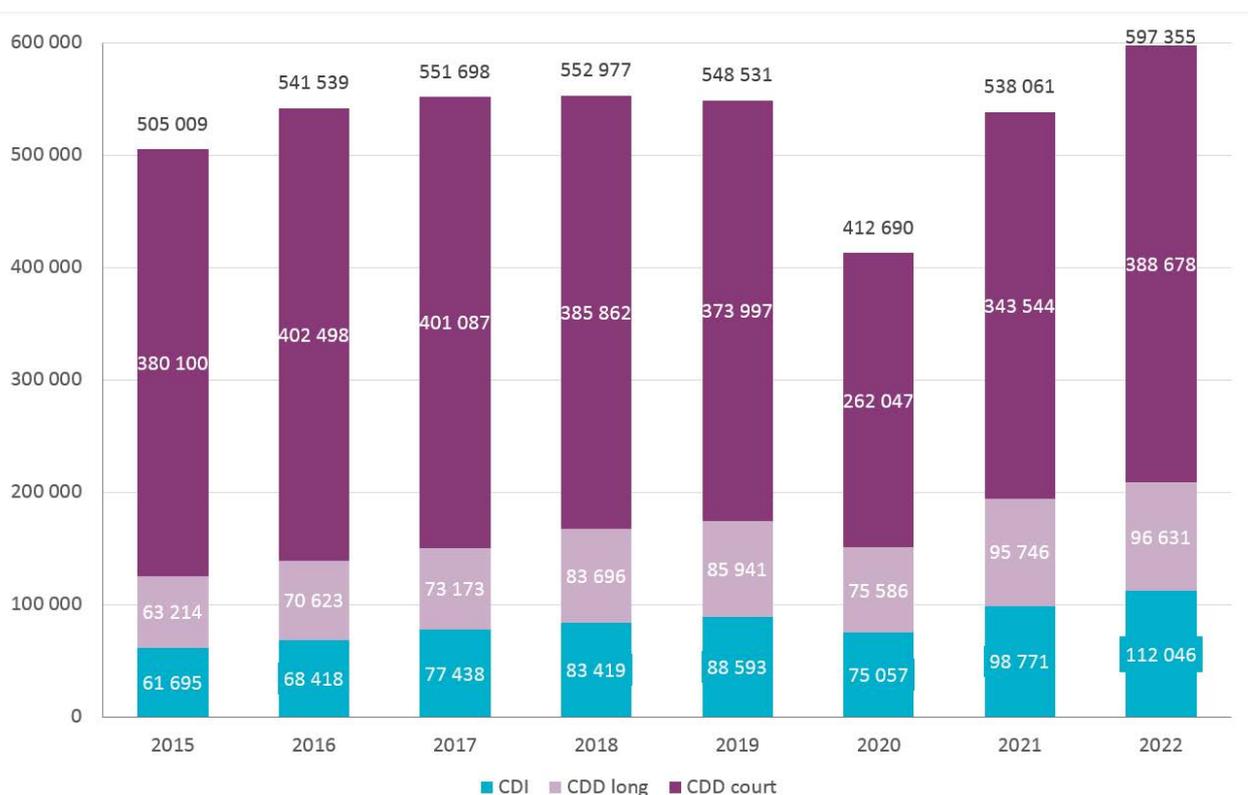
■ En 2022, les entreprises de l'arrondissement de Lille ont déposé **597 355 déclarations d'embauche** hors intérim. Avec 442 788 déclarations d'embauche, la zone d'emploi de Lille concentre **74% du total des embauches de l'arrondissement**.

■ **35% des déclarations d'embauche** hors intérim enregistrées en 2022 dans l'arrondissement de Lille concernent des embauches de plus d'un mois (16% de CDD de plus d'un mois et 19% de CDI). Une part en nette augmentation par rapport aux années précédentes (26% des embauches en 2016). **65% concernent des embauches de moins d'un mois**.

■ Par rapport à 2021, le nombre de déclarations d'embauche a **augmenté de 11% (+59 294 embauches)**. Cette croissance est portée exclusivement par la zone d'emploi de Lille (+15,4%, alors que les embauches sont restées stables dans la zone d'emploi de Roubaix-Tourcoing).

■ L'augmentation du nombre de déclarations d'embauche observée dans l'arrondissement s'est notamment fait ressentir sur les embauches en CDI (**+13 275 embauches soit +13,4%**) et en CDD court (**+45 134 ; +13,1%**). Les embauches en CDD long (**+885 ; +0,9%**) ont également augmenté sur la période.

Evolution des déclarations d'embauche par type de contrat



Type de contrat	2016 - 2017	2017 - 2018	2018 - 2019	2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022
CDI	+9 020	+5 981	+5 174	-13 536	+23 714	+13 275
CDD de plus d'1 mois	+2 550	+10 523	+2 245	-10 355	+20 160	+885
CDD de moins d'1 mois	-1 411	-15 225	-11 865	-111 950	+81 497	+45 134
Total DPAE hors intérim	+10 159	+1 279	-4 446	-135 841	+125 371	+59 294

Source : AcoSS-Urssaf, 2016-2022 / Traitement : Compétences et Emplois



La répartition dans les secteurs d'activité

86% des déclarations d'embauche hors intérim dans les services

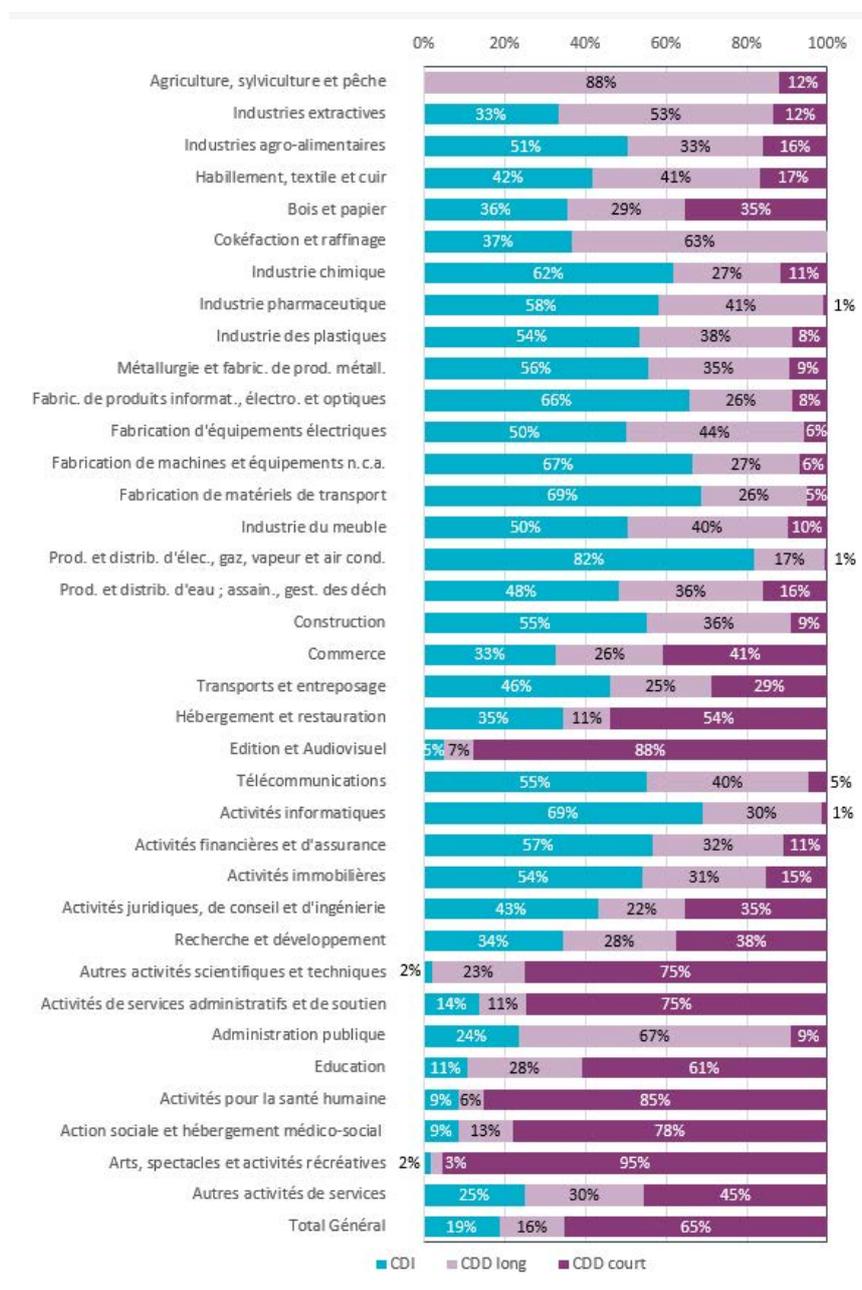
■ En 2022, dans l'arrondissement de Lille, **512 502 déclarations d'embauche hors intérim** (soit 85,8 % des déclarations d'embauche) ont été enregistrées dans le secteur des services, principalement dans les sous-secteurs :

- ▶ Arts, spectacles et activités récréatives (97 334 embauches)
- ▶ Activités de services administratifs et de soutien (92 730 embauches)
- ▶ Action sociale et hébergement médico-social (70 448 embauches)
- ▶ Autres activités scientifiques et techniques (62 451 embauches)

■ 57 774 déclarations d'embauche ont été enregistrées dans le secteur du commerce (**9,7%**), 15 218 dans celui de l'industrie (**2,5%**) et 11 820 dans celui de la construction (**2,0%**).

■ Les déclarations d'embauche hors intérim dans les services sont majoritairement des CDD courts de moins d'1 mois (**71% des embauches du secteur**). A l'inverse, les déclarations d'embauche dans les secteurs de la construction et de l'industrie sont majoritairement des CDI (**respectivement 55% et 52% des embauches du secteur**) ou des CDD longs (**respectivement 36% et 33%**).

Déclarations d'embauche hors intérim par type de contrat



Source : Acoos-Urssaf, 2022 / Traitement : Compétences et Emplois

■ 93,1% des embauches en CDD court se concentrent dans le secteur des services, principalement dans les sous-secteurs :

- ▶ Arts, spectacles et activités récréatives (23,9% des embauches en CDD court)
- ▶ Activités de services administratifs et soutien (17,8%)
- ▶ Action sociale et hébergement médico-social (14,1%)
- ▶ Autres activités scientifiques et techniques (12,1%)

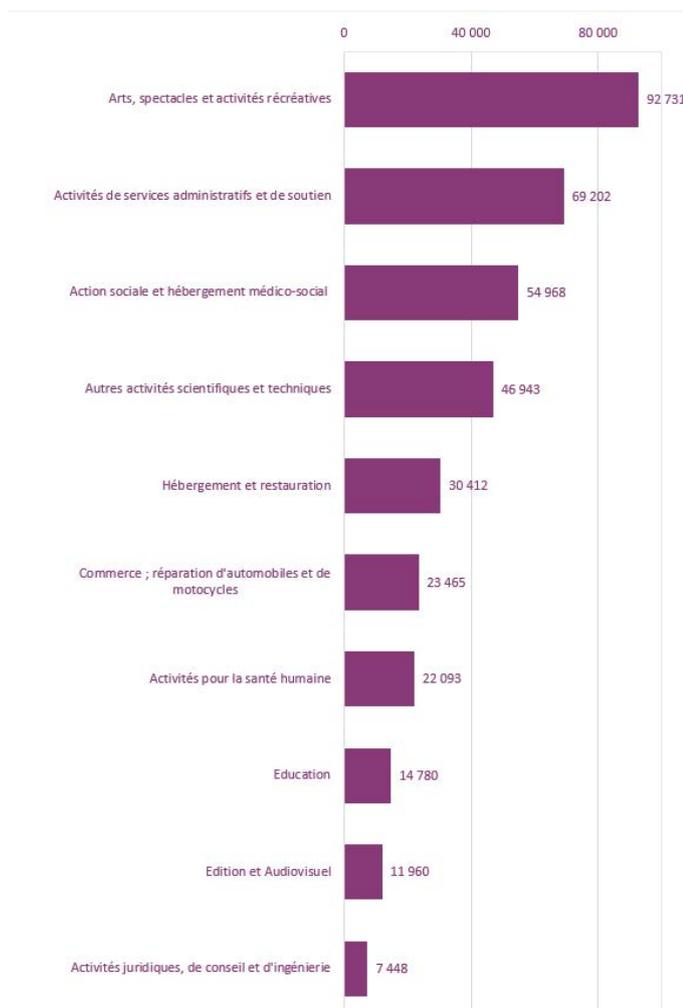
■ 16,9% des embauches en CDI se concentrent dans le secteur du commerce et 70,1% dans celui des services, principalement dans les sous-secteurs :

- ▶ Hébergement et restauration (17,5%)
- ▶ Activités de services administratifs et de soutien (11,4%)
- ▶ Activités juridiques, de conseil et d'ingénierie (8,2%)
- ▶ Transports et entreposage (6,2%)

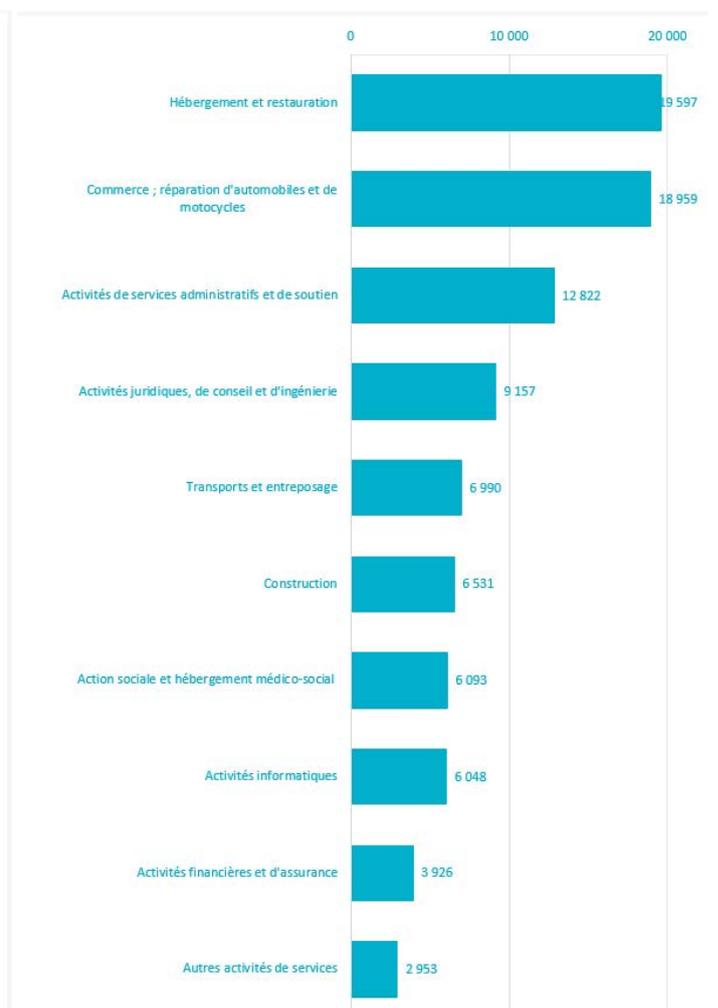
Déclarations d'embauche hors intérim par type de contrat

Type de contrat	Industrie		Construction		Commerce		Services	
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
CDI	7 976	7%	6 531	6%	18 959	17%	78 563	70%
CDD long	5 084	5%	4 231	4%	15 350	16%	71 945	74%
CDD court	2 158	1%	1 058	0%	23 465	6%	361 984	93%
Ensemble des contrats hors intérim	15 218	2%	11 820	2%	57 774	10%	512 502	86%

Les secteurs comptant le plus de déclarations d'embauche en CDD court



Les secteurs comptant le plus de déclarations d'embauche en CDI



Source : AcoSS-Urssaf, 2022 / Traitement : Compétences et Emplois



L'évolution annuelle

Augmentation des CDD courts dans les services

■ En 2022, le nombre de déclarations d'embauche en CDD court de moins d'1 mois a augmenté, exclusivement dans les activités de services (+49 205 ; +15,7%). C'est le seul secteur où ce type d'embauches progresse puisque dans la construction (-94 ; -8,1%), le commerce (-3 187 ; -12,0%) et l'industrie (-360 ; -14,3%), les CDD courts diminuent par rapport à l'année précédente.

■ Parmi les activités ayant vu leur nombre d'embauches en CDD court augmenter sur un an, on retrouve notamment :

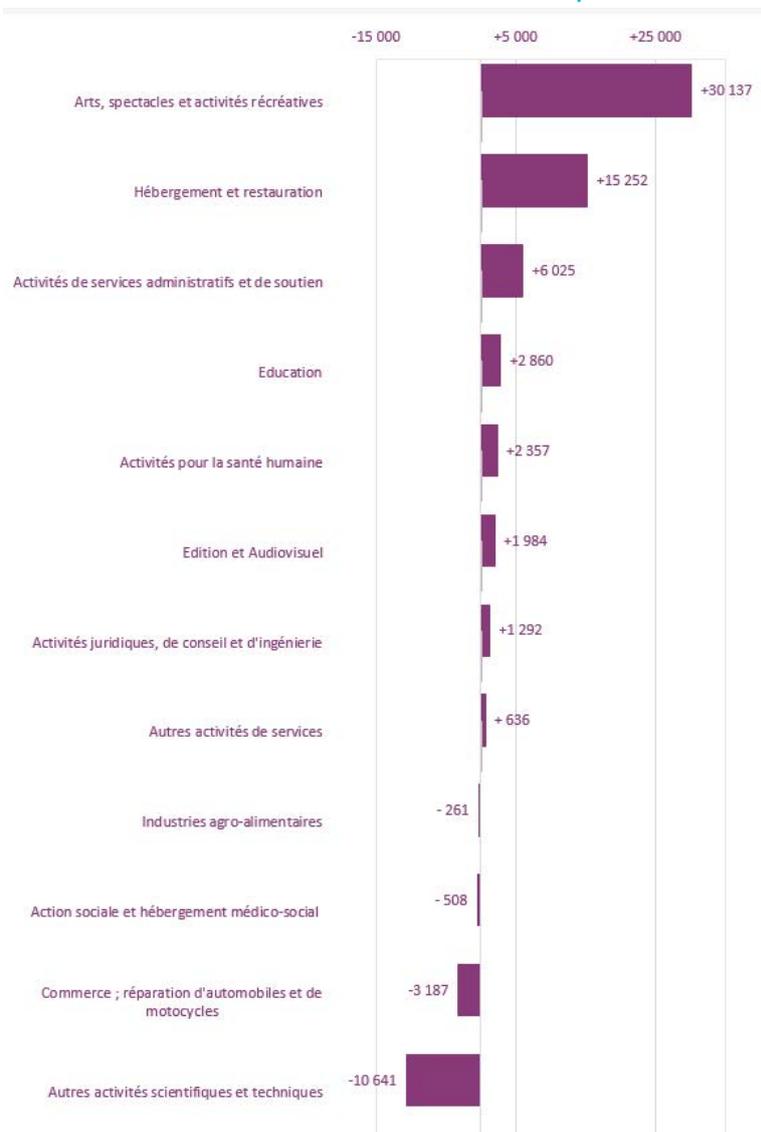
- ▶ Arts, spectacles et activités récréatives
- ▶ Hébergement et restauration
- ▶ Activités de services administratifs et de soutien

- ▶ Éducation
- ▶ Activités pour la santé humaine

■ Certaines activités ont vu leur nombre d'embauches en CDD court diminuer sur la période (Autres activités scientifiques et techniques, Commerce, Action sociale et hébergement médico-social, Industries agro-alimentaires ...).

■ Par rapport à 2021, la part des embauches en CDD court a diminué dans les secteurs de l'industrie (-4 points), du commerce (-3 points) et de la construction (-1 point). A l'inverse, elle a augmenté de 2 points dans les services

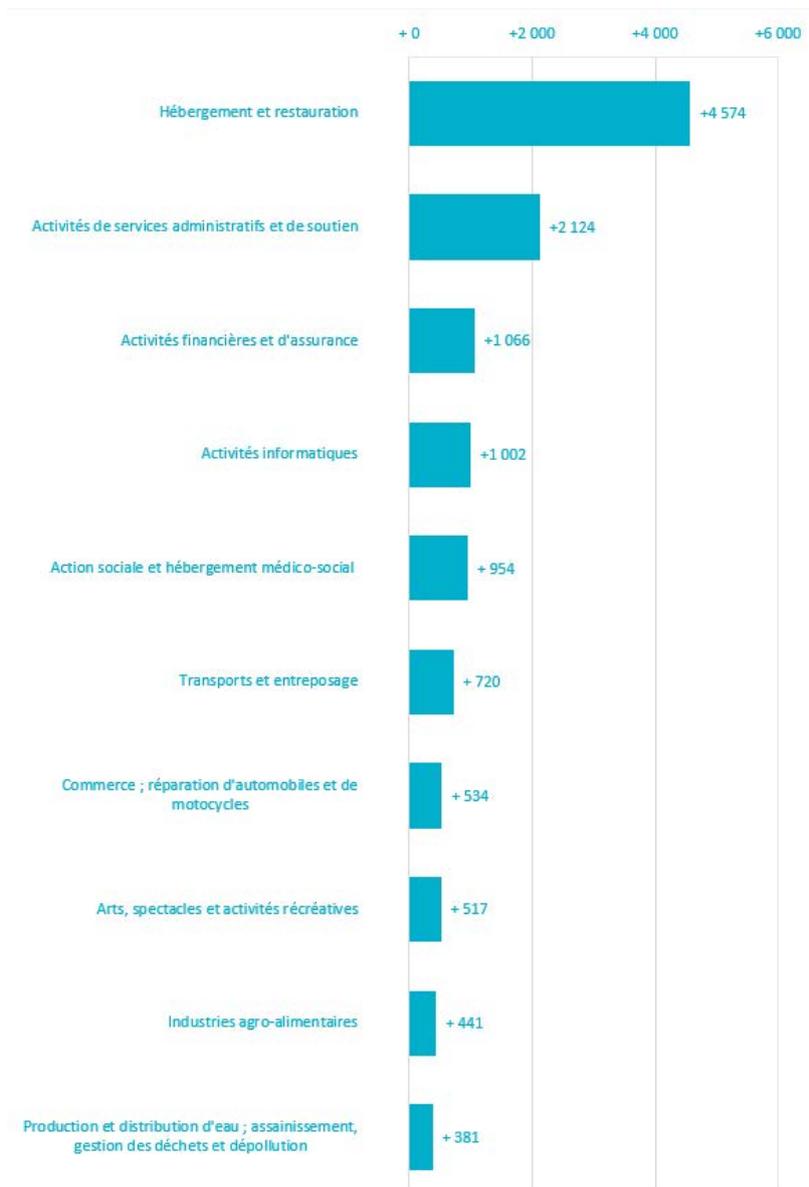
Evolution des déclarations d'embauche en CDD court par secteur d'activité



Source : Acoiss-Urssaf, 2021-2022/ Traitement : Compétences et Emplois

- En 2022, le nombre de déclarations d'embauche en CDI a augmenté dans l'industrie **(+1 745 embauches en CDI soit +28,0%)**, les services **(+11 662 embauches soit +17,4%)** et le commerce **(+534 soit +2,9%)**. A l'inverse, dans la construction, les embauches en CDI ont légèrement baissé **(-8 soit -0,1%)**.
- Certains secteurs ont néanmoins connu une légère baisse du nombre de déclarations d'embauche en CDI sur la période. C'est le cas notamment pour les secteurs de l'éducation **(-156 embauches en CDI)**, des télécommunications **(-41)**, de l'industrie pharmaceutique **(-8)** ou encore, de l'agriculture **(-8)**.
- Parmi les activités ayant vu leur nombre d'embauches en CDI augmenter sur un an, on retrouve notamment :
 - ▶ Hébergement et restauration
 - ▶ Activités de services administratifs et de soutien
 - ▶ Activités financières et d'assurance
- Entre 2021 et 2022, la part des embauches en CDI a augmenté dans le secteur de l'industrie **(+7 points)** et du commerce **(+2 points)**. Elle a stagné dans les services et a diminué dans la construction **(-1 point)**.

Évolution des déclarations d'embauche en CDI par secteur d'activité comptant les plus fortes évolutions sur un an



Source : Acooss-Urssaf, 2021-2022 / Traitement : Compétences et Emplois